maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances»

Conseil municipal du 28 mars 2011
Séance du 17 mars 2011

1d Ressources humaines - état des effectifs du personnel au 1er janvier 2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M.CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. PORAS	Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme BOUKHELIF
M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Mme MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
M. SEGUIN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à	M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	**39**
- Nombre de conseillers en exercice	**39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	**36**

- **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'état des effectifs du personnel communal établi au 1er janvier 2011 et joint en annexe de cette délibération.

Ces tableaux sont également annexés au budget primitif 2011 sous la référence « Etat C-1 ».

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 2011
60300 SENLIS

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances» en date du 17 mars 2011,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver l'état des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2011 joint à cette délibération et annexé au budget primitif de 2011 sous la référence « Etat C-1 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 AVR. 2011 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 04 AVR. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/04/11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy